

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



RÉUNION DE BUREAU de février-mars 2019

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce bulletin les dernières informations concernant le quartier de St-Simon.

Je souhaite également vous annoncer la modification de notre adresse mail qui devient :

contact@saint-simon-environnement.org

L'adresse de notre site internet demeure inchangée : **http://www.saint-simon-environnement.org**

Je vous rappelle également la date de l'assemblée générale de notre association qui se tiendra le **lundi 18 mars à 18h** à la salle associative, place de l'église.

Thierry BARBERO, président de SSE

Projet VINCI sur les terrains de NXP avenue Eisenhower

Nous avons demandé l'organisation d'une réunion publique de présentation de ce projet immobilier de 572 logements par le promoteur VINCI.

Elle aura lieu le **mercredi 27 mars à 19h**, au Centre d'animation de Saint-Simon, 10 chemin Liffard. L'ordre du jour sera le suivant :

- Point d'actualité sur le projet
- Explication des phases de travaux et calendrier du projet
- Points divers

Que l'on soit riverain proche du projet ou habitant de St-Simon plus éloigné, la construction de ces logements et du collège aura des répercussions sur le quartier tout entier. Venez vous informer et poser vos questions aux représentants de VINCI.

Merci de relayer cette information à vos voisins qui ne sont pas tous adhérents à SSE.

Rencontre avec M. Moudenc

Suite à la rencontre du 16 janvier avec M. Moudenc, plusieurs courriers nous ont été adressés par le Maire :

1) Groupe scolaire (ajout de 6 classes à Paul Bert)

La mairie serait en discussion avec les propriétaires de 5 terrains suffisamment grands pour accueillir un 4^{ème} groupe scolaire, mais rien n'est fait. En attendant, les travaux pour l'accueil des Algeco supplémentaires à Paul Bert ont débuté.

Espérons qu'un accord soit trouvé avec un des propriétaires pour pouvoir accueillir les élèves toujours plus nombreux, sans surcharger l'école P. Bert.

2) Plan d'urbanisme et densification

Pour ce qui est de l'OAP Guilhermy, et en particulier les constructions vers le chemin Licard, le Maire nous a répondu :

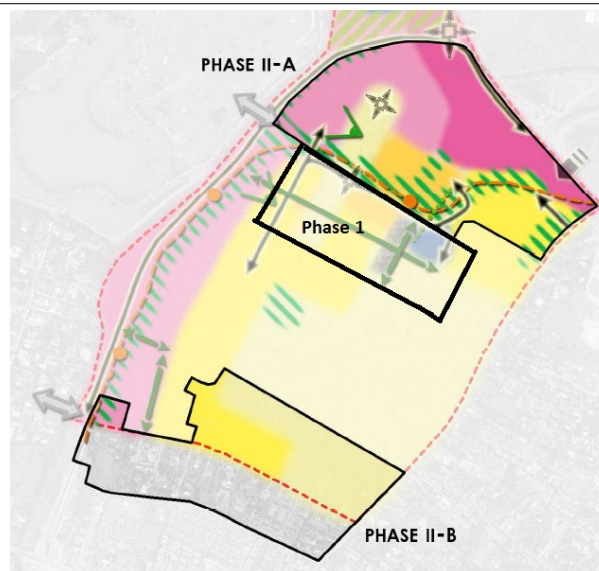
"Dans le secteur Guilhermy, l'urbanisation de la 2ème phase pourra commencer dès lors que 80% des déclarations attesteront l'achèvement et la conformité des travaux de la phase 1. Si l'objectif est de permettre le renouvellement urbain, j'ai conscience que cela passe par un confortement préalable des voiries et réseaux qui ne sont pas en capacité, dans certains secteurs du quartier, d'accueillir ce développement dans de bonnes conditions."

La phase 2-B concerne le sud de l'OAP, donc en particulier les terrains sur lesquels S. MAS envisageait un projet de 167 logements.

Quant à la phase 1, il s'agit des terrains en cours de construction près de l'école et du ch de Guilhermy.

Il faudra donc compter plusieurs années avant que la phase 2 puisse démarrer.

Nous espérons que d'ici-là, des projets individuels de particuliers seront autorisés par la mairie. Des projets de faible densité seraient certainement possibles en sortant par les rues T. Rossi ou S. Signoret.



En ce qui concerne la densification galopante du quartier que nous avons une fois de plus dénoncée, voici la réponse du Maire :

Concernant la question de la constructibilité, j'ai voulu que les droits à construire dans le quartier 6.4 soient fortement réduits dans le PLUiH que je soumettrai à l'approbation du Conseil de la Métropole d'avril prochain, par rapport au PLU actuel. Ainsi, la constructibilité potentielle exprimée en surface de plancher sera diminuée de 40 % et l'emprise au sol des constructions de 75 %, traduisant le volontarisme de la Mairie pour réguler les constructions dans ce quartier et y préserver la qualité de vie. C'est l'application concrète de la promesse d'une « densité modérée » que nous avons faite aux Toulousains en 2013-2014.

Malgré ces mesures qui limiteront les dégâts pour le futur, les promoteurs arrivent encore à déposer des permis pour des immeubles collectifs, comme nous venons de le voir encore au 10 impasse Liffard. Nous avons proposé de durcir les règles du PLUi-H, mais la Métropole a reporté nos demandes à la prochaine modification du PLU.

3) Piste cyclable Liffard-Eisenhower

En ce qui concerne cette piste cyclable que nous jugeons indispensable (nous la demandons depuis 2008 et la municipalité actuelle promet sa réalisation pour l'an prochain depuis...2014), voici la réponse de M. Moudenc :

Soyez assuré que les services métropolitains et municipaux concernés continuent à conduire ce projet, qu'il n'est pas abandonné et que son financement sera assuré pour ce qui est du foncier en 2019 et pour ce qui est des travaux, vraisemblablement début 2020.

4) Utilisation des économies réalisées sur le ramassage des ordures ménagères



A compter du 18 mars, les ordures ménagères seront ramassées le mercredi et le samedi matin.

Le bac bleu sera quant à lui ramassé le jeudi matin.

Pour vos déchets verts, il faut toujours appeler le 05.61.22.22.22 pour prendre rendez-vous

La mairie évalue à 2 M€ les économies annuelles.

Une partie de ces économies devraient être affectées à la modernisation de l'usine d'incinération qui doit pour 2026 appliquer des normes plus strictes en matière de rejet d'oxydes d'azote.

Incinérateur

Nous avons découvert en septembre le projet de la société SETMI qui gère l'incinérateur, de traiter 20 000 tonnes d'ordures en provenance de Corse (sur un total de 70 000 tonnes). Ces ordures devraient être conditionnées dans les ballots, puis transportées par bateau jusqu'à Marseille et ensuite en camion jusqu'à Toulouse...

Nous sommes opposés à une telle aberration écologique et militons au contraire pour une baisse des volumes brûlés dans l'incinérateur, ainsi que pour un durcissement des normes en matière de rejet de produits toxiques dans l'atmosphère (que nous sommes les premiers à respirer).



Le 13 février, le maire de Toulouse s'est déclaré opposé à cette idée, même si la décision en la matière revient à l'état.

Un article du 28 février sur FR3-Corse semble indiquer qu'une solution en interne à la Corse serait à l'étude, en remplacement de "l'exportation" de 70 000 tonnes par an de déchets vers le continent :

"Le centre de traitement des déchets de Viggianello devrait être autorisé à accueillir 220 000 tonnes d'ordures pour les quatre prochaines années. Le comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires a donné un avis favorable. Et la Préfète de Corse en a annoncé la couleur dans Corse Matin, l'extension du centre sera signée."

Urbanisme et constructions

10 impasse Liffard : la mairie a accordé à Urbis un permis pour 22 logements sur une parcelle occupée actuellement par une maison qui est pourtant loin d'être en ruine.

Nous avons déposé un recours gracieux contre ce projet.

Plusieurs riverains ont fait de même.

Nous avons rappelé à M. Moudenc ses engagements en matière de protection du caractère pavillonnaire de St-Simon, mais cela suffira-t-il à obtenir le retrait du permis ?



100 ter route de St-Simon : le tribunal administratif a débouté les voisins qui avaient attaqué le permis accordé à Eclisse Promotion pour 27 appartements avec 34 parkings seulement.

Malgré des arguments juridiques sérieux, le juge a une fois de plus donné raison à la mairie et au promoteur, malgré la sortie sur la route de St-Simon et la présence d'un espace boisé classé.

La possibilité de faire appel de la décision ayant été supprimée depuis 2 ans, il ne reste qu'un éventuel recours en cassation au niveau du Conseil d'Etat.

Plan-guide de Toulouse : le 11 mars, un document nommé "plan-guide de Toulouse, Ville rose, ville verte" sera présenté à la presse par la mairie.

Il s'agit d'un document qui doit servir de feuille de route pour l'urbanisation future de la ville.

Nous n'avons pas été associés à la réalisation de ce plan-guide et sommes impatients de savoir ce qu'il contient.

Propriété 17 rue Réguelongue

Vous êtes nombreux dans le quartier à vous inquiéter de l'avenir de la propriété de Mme Dulac au 17 rue Réguelongue.

Cette maison caractéristique des constructions en brique du 19^{ème} siècle possède un parc de plus de 4 000 m².

Suite au décès de sa propriétaire, nous avons tenté de rentrer en contact avec les héritiers en passant par le notaire chargé de régler la succession. Ce dernier n'a pas daigné nous répondre et nous avons appris en 2018 qu'un promoteur avait déjà un projet sur ce terrain.

Nous avons prévenu la mairie que nous nous opposerions avec vigueur à un n^{ème} projet de logements rue Réguelongue et qu'il ne serait pas acceptable que cette maison historique soit détruite, alors qu'elle fait l'objet d'une protection dans le PLU dans un Ensemble Bâti Protégé.



Aux dernières nouvelles, le projet consisterait en la création d'une maison de la santé, comprenant plusieurs médecins et professionnels médicaux, ainsi qu'une vingtaine de petites maisons en fond de parcelle.

Le projet n'est pas finalisé et nous resterons très attentifs au devenir de cette propriété typique du quartier et espérons que la mairie nous soutiendra dans cette démarche de protection du patrimoine.

Caravanes



Vous avez constaté que la situation ne s'arrange pas au niveau de Guilhermy et de la météo. Même l'aire de grand passage qui avait été boudée lors de son ouverture, est remplie.

Les problèmes d'hygiène et d'amoncellement de déchets verts ou autres posent des problèmes en terme de salubrité et d'image du quartier.

Cette situation dure depuis 1 an et demi, alors que lors de la mise en place de l'aire de grand passage provisoire en 2017, la mairie et la préfecture avaient annoncé que la mise en place de cette aire permettrait de démanteler rapidement les campements sauvages.

Nous n'y avons pas cru et les faits nous donnent raison.

Nous avons contacté plusieurs fois la mairie qui a fait ce qui était en son pouvoir en la matière. Elle a obtenu une décision de justice d'expulsion en décembre 2017 pour les caravanes situées sur le terrain de l'école provisoire.

Le problème est que ni le préfet qui est le seul à pouvoir mandater la force publique, ni la police nationale ne semblent pressés de faire appliquer la décision de justice.

Pourtant en février 2019, les forces de l'ordre sont intervenues sur le parking du gymnase d'Andromède à Blagnac, à la demande du maire qui a été entendu par le Préfet (<https://www.ladepeche.fr/2019/02/06/le-camp-des-gens-du-voyage-evacue,7997339.php>).

Il semble que tant que la population ne se manifeste pas trop, les autorités se satisfont de la situation.

Nous avons écrit au préfet début février, sans obtenir de réponse.

Si vous estimez qu'il faut faire quelque chose pour que ces implantations sauvages ne deviennent pas permanentes, nous n'avons qu'une seule option à vous proposer : écrire à M. Le Préfet, 1 Rue Sainte-Anne, 31000 Toulouse.

Enquête publique téléphérique

Vous avez jusqu'au **18 mars** pour participer à l'enquête publique en ligne sur le projet de téléphérique qui reliera l'Oncopole à l'université P. Sabatier.

Nous souhaitons qu'une extension de ce projet soit envisagée très rapidement afin de rejoindre le métro Basso-Cambo en longeant l'avenue Eisenhower.

Cela permettrait à une partie du quartier de rejoindre le métro rapidement, même en cas d'embouteillages.

Pour participer :

<https://www.registre-numerique.fr/enqueteTUS>



PARM : Plan d'Aménagement Routier Métropolitain

Le 14 février 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé une délibération qui définit un plan d'actions prospectif pour l'aménagement de l'ensemble des routes métropolitaines, dont le patrimoine se compose de 3 300 km de routes.

Le PARM a permis le recensement, à ce jour, de 305 projets de travaux neufs d'infrastructures et d'aménagement de voies existantes.

Les projets recensés dans le PARM ont été repartis de la manière suivante :

- première liste : 61 projets de travaux neufs structurants, estimation financière : 1 200 M€,
- deuxième liste : 128 projets d'aménagement du réseau principal, estimation financière : 350 M€,
- troisième liste : 87 projets d'aménagement de voiries existantes, d'intérêt local, estimation financière : 190 M€.

2 listes d'ouvrages spécifiques à réparer ou à construire ont également été établies :

- 21 ouvrages d'art (ponts et passerelles), pour une estimation financière actuelle s'élevant à 50 M€,
- 8 passages à niveau dangereux, pour une estimation financière actuelle s'élevant à 110 M€.

Au total, le recensement issu du PARM correspond, à ce jour, à un projet global d'investissement évalué à **1 900 M€**.

En ce qui concerne St-Simon, les besoins sont énormes étant donné le retard pris depuis des décennies. Voici les projets qui ont été identifiés dans le PARM.

Boulevard Urbain du Canal de St MARTORY (BUCSM) - Liaison Arc-en-Ciel / A64 et embranchement vers l'ouest	69 M€	7 ans
Boulevard Urbain du Canal de St MARTORY (BUCSM) - Echangeur de Roques	27,5 M€	9 ans
Requalification Bd Eisenhower (court terme)	10 M€	4 ans
Echangeur de Guilhermy	15 M€	3 ans
Route de St Simon	3,3 M€	3,5 ans
Requalification Route de St Simon Toulouse	5,2 M€	5 ans
Chemin de Tucaut	6,9 M€	6,5 ans
Chemin de Basso-Cambo	3,5 M€	5 ans
Chemin de Lestang	2,3 M€	5,5 ans
Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Guilhermy	2 M€	3,5 ans

Vous avez bien compris que, même si ces projets sont bien listés dans le PARM, tout ne se fera pas en même temps et la réalisation sera fonction des contraintes budgétaires et des décisions politiques...

Malgré tout, il vaut mieux voir les équipements nécessaires au quartier en bonne place dans cette liste, ce qui montre que la Métropole a bien conscience du problème de la circulation à St-Simon.

Voirie

La route de Seysses sera fermée pour partie jusqu'au 5 avril 2019, en raison des travaux d'extension du réseau de chaleur vers Montaudran.

Nous allons demander que des panneaux zone 30 ou des cercles au sol avec le nombre 30 soient installés aux endroits qui ne sont pas signalés (exemple : arrivée ch de Basso depuis le ch de Tucaut).

Chantier du N°77 rue Réguelongue par Sogeprom.

L'ALGECO installé sans autorisation sur la chaussée est toujours en place, malgré nos réclamations et celles du maire de quartier.

Il semble que les menaces de verbalisation n'ont pas beaucoup d'effet sur les pratiques des entreprises qui ont décidé de faire ce qu'elles veulent, sans se soucier des désagréments causés aux usagers piétons et véhicules de la rue.

La mairie devrait prendre en compte ces éléments quand elle accorde des permis...



Taxe d'aménagement majorée

Suite à la réunion avec Sacha BRIAND en janvier 2019, nous allons reprendre contact avec l'adjoint aux Finances de la métropole pour lui demander s'il envisage de supprimer cette surtaxe un jour.

Nous comptons également interpeller tous les élus de la Métropole, car il ne faut pas oublier que la délibération qui surtaxe le quartier a été votée à l'unanimité des élus, tous partis confondus.

Nuisances sonores du circuit de moto

Une réponse à notre courrier serait en cours de signature depuis 2 semaines. A suivre...

Prochaine réunion du bureau : le **lundi 1er avril 2019 à 20 h 30** place de l'église

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement,
Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM :

PRENOM :

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels:

Adresse postale :